

**Réponse du Conseil administratif du 25 septembre 2024 à la motion du 27 juin 2022 de M<sup>mes</sup> et MM. Kevin Schmid, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Rémy Burri, Michèle Rouillet, Pierre de Bocard, Nadine Béné, Sebastian Aeschbach, Alia Meyer, Maxime Provini, John Rossi, Yves Steiner et Ruzanna Tarverdyan: «La fermeture du préau de l'école des Pâquis pour la protection de nos enfants c'est maintenant!»**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- la progression inquiétante de la circulation de consommateurs de crack de plus en plus agressifs, ainsi que de dealers de rue aux abords et au sein du préau de l'école des Pâquis;
- le danger de l'occupation d'un espace dévolu aux enfants par des dealers et consommateurs de drogues;
- les alertes réitérées des habitants au sujet de l'accès du préau à une population incontrôlable;
- le quotidien des habitants du secteur de Pâquis-Centre devenu invivable;
- l'incapacité de nos autorités à se montrer fermes face à une réalité sévère en constante dégradation malgré les nombreux textes déposés à ce sujet;
- l'urgence absolue de protéger nos enfants de la promiscuité de leur espace avec celui des dealers et de leur clientèle,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à procéder à la fermeture immédiate du préau de l'école des Pâquis par principe de précaution et pour la protection de nos enfants;
- à s'assurer que les moyens d'entrave à l'accès mis en place sont efficaces (hauteur des barrières, voies d'accès dérobées, ...);
- à mettre en place un groupe de travail incluant tant les forces de l'ordre cantonales et municipales que les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) capable de saisir et régler le problème à court, moyen et long terme;
- à proposer d'ici à la rentrée scolaire une solution sécurisée et sécurisante pour le préau de cette école;
- à envisager la mise en place de vidéo-surveillance dans et aux abords de ce préau.

## *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le préau de l'école des Pâquis a été fermé en novembre 2023. Depuis la fermeture nocturne du préau, la situation générale s'est apaisée sur l'espace scolaire. Par ailleurs, à quelques rares exceptions, les personnes qui ne sont pas en lien avec les activités organisées dans ce bâtiment ne s'installent plus dans le préau sur le temps scolaire et parascolaire.

Cependant, la présence d'agent-e-s de la police municipale aux abords des écoles continue sans relâche. Les missions dites «SCHOOL», qui consistent à prévenir et sanctionner toutes les infractions devant les écoles par la police municipale, se font tous les jours de la semaine, aux entrées et sorties scolaires, à savoir de 7 h 30 à 8 h 30, de 11 h 15 à 12 h 15, de 13 h 15 à 14 h 15 et de 15 h 45 à 16 h 15.

La surveillance du parascolaire du soir a lieu de 17 h 15 à 18 h 15, tous les jours de la semaine sauf le mercredi.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier à ce jour, 289 actions ont été effectuées dont 30 sanctions.

De plus, la police municipale des Pâquis mène des actions régulières dans le périmètre des écoles Pâquis-Centre et Zurich consistant à sanctionner toutes les infractions en matière de petite et moyenne criminalité dont la consommation de stupéfiants. Elles ont lieu tous les jours de la semaine, au minimum deux fois par jour, le matin et l'après-midi.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier à ce jour, 697 actions ont été effectuées dont 129 sanctions.

Enfin, du 12 au 14 août 2024, le fourgon de proximité de la police municipale a été installé entre la rue du Môle et la rue de Berne en prévision de la rentrée scolaire.

Au niveau des partenaires, des séances multi-services ont également lieu, une fois par mois, afin de recueillir toutes les informations nécessaires liées aux problèmes de secteur et assurer un suivi régulier.

Différents partenaires, dont le directeur de l'école de Pâquis-Centre, le responsable du Service des écoles, un collaborateur du Service Voirie – Ville propre (VVP), l'ilotier de la police cantonale, des travailleurs sociaux, la responsable du dispositif des correspondant-e-s de nuit ainsi que des associations, se joignent aux séances pour échanger et informer la police municipale de toutes informations utiles et pertinentes.

De plus, des actions conjointes, police municipale/gendarmerie, dans le cadre du Contrat local de sécurité (CLS) conclu entre la Ville et le Canton, sont régu-

lièrement menées, afin de mutualiser les compétences, notamment en termes de stupéfiants, car la police municipale n'est compétente que pour la détention et la consommation, le trafic étant quant à lui du ressort de la gendarmerie.

En parallèle la collaboration entre toutes les entités occupant le bâtiment (école, maison de quartier, ludothèque, Source bleue), les associations de quartier et les services concernés se poursuit. A titre d'exemple on peut citer la concertation sur la rénovation du préau Lac ou encore sur le concours artistique autour de l'édicule du préau central. Ces actions permettent de mettre en lien les partenaires et surtout de développer des opérations d'occupation positive du préau, pour que ce dernier redevienne un lieu convivial pour les enfants, les familles et les habitant-e-s du quartier.

Par ailleurs, les équipes de correspondant-e-s de nuit effectuent des passages réguliers aux abords de l'école entre 18 h et 2 h pour prévenir et réduire les nuisances et les incivilités, notamment les problèmes de déchets et de bruit, et assurer une veille sociale et technique en période nocturne.

Notons enfin le travail important mené par les travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) du Service de la jeunesse (SEJ) autour de l'école de Pâquis-Centre ainsi que dans tout le quartier des Pâquis. Rappelons que les TSHM agissent sur le plan collectif et individuel auprès des jeunes de 12 à 25 ans.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Marie Barbey-Chappuis*